

**PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION  
DU CONSEIL DES MAIRES TENUE LE  
MERCREDI 13 AOÛT 2008  
À 19 HEURES 30  
À LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES  
DE LA MRC DE L'AMIANTE  
3830, BOULEVARD FRONTENAC, THETFORD MINES**

**SONT PRÉSENTS :**

M.	Marquis Bédard	Kinnear's Mills
M.	Luc Berthold	Thetford Mines
M.	Jean Binette	Beaulac-Garthby
Mme	Nicole Bourque	Saint-Pierre-de-Broughton
M.	Philippe Chabot	Saint-Jacques-de-Leeds
Mme	Hélène Faucher	Adstock
M.	Réjean Fortier	Saint-Fortunat
M.	André Gosselin	Disraeli Paroisse
M.	Gérald Grenier	Sainte-Clotilde-de-Beauce
M.	Paul Grenier	East Broughton
M.	Ghislain Hamel	Saint-Jean-de-Brébeuf
Mme	Jessica Lacombe	Saint-Adrien-d'Irlande
M.	Jacques Laprise	Saint-Julien
M.	Steven Laprise	Saint-Jacques-le-Majeur
M.	Germain Martin	Disraeli Ville
M.	Gérald McKenzie	Sainte-Praxède
M.	Pierre Quirion	Adstock
M.	Guy Roy	Sacré-Cœur-de-Jésus
Mme	Josette Vaillancourt	Saint-Joseph-de-Coleraine
M.	Bruno Vézina	Irlande

La séance est ouverte sous la présidence de la préfet et mairesse de la municipalité d'Adstock, Mme Hélène Faucher. M. Alain Gravel, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à la réunion.

**1 PENSÉE ET MOT DE BIENVENUE**

La session est ouverte à 19 h 30 et la pensée qui suit est lue par la préfet et mairesse de la municipalité d'Adstock, Mme Hélène Faucher, qui adresse par la suite ses mots de bienvenue aux maires présents :

*« Les réussites spectaculaires sont toujours précédées de préparations peu spectaculaires. »*

(Robert Schuller)

**2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CM-2008-08-5299**

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance précédente
  - 3.1. Lecture et adoption du procès-verbal du 11 juin 2008
  - 3.2. Affaires découlant du procès-verbal de la séance du 11 juin 2008
    - 3.2.1. Changement de nom de la MRC
    - 3.2.2. Commission scolaire des Appalaches
4. Période de questions
5. Rapport des comités
  - 5.1. Comité administratif du 12 août 2008
6. Correspondance
  - 6.1. Ministère des Affaires municipales et des Régions
  - 6.2. Conférence régionale des élus Chaudière-Appalaches
  - 6.3. Résumé de la correspondance reçue
7. Demande de rencontre
  - 7.1. Programme « Québec en forme »
  - 7.2. Visites récurrentes
8. Gestion financière et administrative
  - 8.1. Comptes payés
  - 8.2. Comptes à payer
  - 8.3. États financiers de l'exercice 2007
  - 8.4. Programme d'aide financière aux MRC
    - 8.4.1. Bilan des activités – Exercice 2007
    - 8.4.2. Plan d'action – Exercice 2008
  - 8.5. Demande d'élargissement du réseau de SIGAT
  - 8.6. Formation
  - 8.7. Changements législatifs – Projet de loi n° 82
    - 8.7.1. Imposition de droits municipaux aux exploitants de carrières et sablières
    - 8.7.2. Autres dispositions
  - 8.8. Politique des aînés
  - 8.9. Politique familiale
  - 8.10. Ressources humaines
  - 8.11. Ateliers franco-québécois de la coopération décentralisée
  - 8.12. Recrutement médical
  - 8.13. Entretien ménager
9. Aménagement du territoire
  - 9.1. Certificats de conformité
  - 9.2. Règlement n° 105 – Document indiquant la nature des modifications
  - 9.3. Règlement n° 86 relatif à l'abattage d'arbres en forêt privée
  - 9.4. Révision du schéma d'aménagement
    - 9.4.1. DOR – Tournée des municipalités
    - 9.4.2. DOR – Avis reçus
    - 9.4.3. Plan de travail
  - 9.5. Schéma d'aménagement – Dossier à l'étude
  - 9.6. Comité consultatif agricole
  - 9.7. Délégation de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton
  - 9.8. Demande de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce
10. Réflexion stratégique de la MRC
  - 10.1. Plan de développement économique régional 2008-2018
  - 10.2. Comité des immobilisations
11. Sécurité publique
  - 11.1. Schéma de couverture de risques – Sécurité incendie
12. Environnement
  - 12.1. Programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert (PAPA)
  - 12.2. Règlement pour protéger les eaux contre les rejets des embarcations de plaisance
  - 12.3. Événements à venir

- 12.4. Projet d'aménagement durable de rivière
- 13. Développement économique
  - 13.1. Internet haute vitesse
  - 13.2. Financement du Centre local de développement (CLD) de la MRC
  - 13.3. Comité de diversification Secteur-Sud
  - 13.4. Projet d'entente spécifique sur l'immigration
  - 13.5. Projet de caractérisation des communautés locales
  - 13.6. La Minute touristique
- 14. Demandes d'appui
  - 14.1. MRC du Haut-Richelieu
  - 14.2. MRC de la Haute-Côte-Nord
  - 14.3. MRC de Montcalm
  - 14.4. Municipalité de Saint-Martin
  - 14.5. Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
  - 14.6. Société canadienne pour la formation et le perfectionnement
  - 14.7. MRC de Coaticook
- 15. Pacte rural 2002-2007
  - 15.1. Rapport annuel – Exercice 2007
  - 15.2. Rappel important
- 16. Varia
  - 16.1. Comité culturel de Disraeli
  - 16.2. Ville de Thetford Mines
- 17. Prochaine rencontre
- 18. Levée de la séance

Adopté

### **3 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

#### **3.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 11 juin 2008**

**CM-2008-08-5300**

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 11 juin 2008.

Adopté

#### **3.2 Affaires découlant du procès-verbal de la séance du 11 juin 2008**

##### **3.2.1 Changement de nom de la MRC**

La Commission de toponymie a transmis à la MRC un avis favorable pour le changement de nom « MRC des Appalaches ». Les informations ont été acheminées à la ministre des Affaires municipales et des Régions conformément à la Loi sur l'organisation municipale régionale. Le directeur général présente les étapes à venir dans ce dossier.

**CM-2008-08-5301**

Il est proposé par M. Luc Berthold et résolu unanimement de mandater le directeur général afin d'initier le processus d'appel de proposition pour l'élaboration du nouveau logo de la MRC et de confier au Comité administratif les travaux d'analyse et d'octroi du contrat de conception à la firme retenue, pour un montant maximum de 3 500 \$.

Adopté

### 3.2.2 Commission scolaire des Appalaches

La MRC n'a reçu aucun commentaire ni aucune demande de la part des municipalités de son territoire relativement au processus d'élaboration de la planification stratégique 2009-2014 de la CSA. La date limite pour transmettre une réponse par voie électronique est fixée au 15 août 2008.

## 4 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

## 5 RAPPORT DES COMITÉS

### 5.1 Comité administratif du 12 août 2008

Copie du projet de procès-verbal de la réunion du Comité administratif tenue le mardi 12 août 2008 est déposée.

## 6 CORRESPONDANCE

### 6.1 Ministère des Affaires municipales et des Régions

La MRC a reçu l'accusé réception de son dossier de candidature pour le « Prix de la Mobilisation », dans le cadre des Grands Prix de la ruralité, le nom de la MRC lauréate sera dévoilé le 11 septembre prochain.

CM-2008-08-5302

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement d'autoriser une dépense d'un montant maximum de 600 \$ pour assumer les frais d'inscription des représentants de la MRC à la cérémonie de remise des Grands prix de la Ruralité.

Adopté

### 6.2 Conférence régionale des élus Chaudière-Appalaches

Dépôt du communiqué de presse émis à la suite de l'acquisition par le ministère des Transports du tronçon ferroviaire reliant Vallée-Jonction à Lac-Frontière du Québec Central. Une discussion s'en suit.

### 6.3 Résumé de la correspondance reçue

Un tableau synthèse de la correspondance reçue pour la période du lundi 2 juin au vendredi 8 août est déposé.

## **7 DEMANDE DE RENCONTRE**

### **7.1 Programme « Québec en forme »**

Les membres du Conseil des maires rencontreront les représentants du comité de travail relatif à ce programme lors de la séance régulière du 10 septembre prochain, de 18 h 30 à 19 h 00, pour la présentation des modalités de ce programme, en vue d'un éventuel dépôt d'une demande d'aide financière, dont la date limite est fixée au 30 octobre 2008.

### **7.2 Visites récurrentes**

Les membres du Conseil des maires rencontreront les représentants des organismes régionaux partenaires de la MRC de la façon suivante :

- ⇒ Société de développement économique de la région de Thetford, lors de la séance du 10 septembre prochain, de 19 h 00 à 19 h 30;
- ⇒ Sûreté du Québec (nouveau responsable du poste), lors de la séance régulière du 15 octobre prochain, de 18 h 30 à 19 h 00;
- ⇒ Tourisme-Amiante, lors de la séance régulière du 15 octobre prochain, de 19 h 00 à 19 h 30.

## **8 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

### **8.1 Comptes payés**

**CM-2008-08-5303**

Il est proposé par Mme Josette Vaillancourt et résolu unanimement d'entériner le paiement, pour la période du 1er juin au 31 juillet 2008, des comptes suivants, pour un montant total de 312 849,41 \$, et correspondant aux chèques numéros 5918 à 5997 inclusivement, pour un montant de 219 017,57 \$, à vingt-deux (22) paiements automatiques, pour un montant de 38 370,60 \$, et à neuf (9) prélèvements pour les salaires, pour un montant de 55 461,24 \$.

Adopté

### **8.2 Comptes à payer**

**CM-2008-08-5304**

Il est proposé par M. André Gosselin et résolu unanimement d'entériner le paiement d'une partie de la contribution annuelle à la Société de développement économique de la région de Thetford (SDERT) pour un montant de 294 044 \$.

Adopté

### **8.3 États financiers pour l'exercice financier 2007**

Le directeur général dépose le document « Rapport financier 2007 consolidé », tel que préparé et vérifié par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, le vérificateur général de la MRC, sans réserve. Il en effectue une présentation sommaire.

**CM-2008-08-5305**

Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement d'entériner le dépôt des états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31

décembre 2007 tels que soumis et vérifiés par le vérificateur général de la MRC, la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Adopté

#### **8.4 Programme d'aide financière aux MRC**

##### **8.4.1 Bilan des activités – Exercice 2007**

**CM-2008-08-5306**

Attendu que la MRC de L'Amiante bénéficie du programme d'aide pour le développement économique et de l'emploi;

Attendu qu'en vertu de ce programme la MRC de L'Amiante doit adopter le bilan de ses activités pour l'année précédente;

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement de recommander au Conseil des maires d'adopter le Bilan des activités pour l'exercice financier 2007 tel que déposé.

Adopté

##### **8.4.2 Plan d'action – Exercice 2008**

**CM-2008-08-5307**

Attendu que la MRC de L'Amiante bénéficie du programme d'aide pour le développement économique et de l'emploi;

Attendu qu'en vertu de ce programme la MRC de L'Amiante doit adopter son plan de travail pour l'année en cours;

Il est proposé par Mme Jessika Lacombe et résolu unanimement de recommander au Conseil des maires d'adopter le Plan d'action pour l'exercice financier 2008 tel que déposé.

Adopté

#### **8.5 Demande d'élargissement du réseau de SIGAT**

La MRC est toujours en attente de la liste des informations additionnelles qui seraient fournies par les ministères relativement au Système d'information et de gestion en aménagement du territoire (SIGAT) découlant de la mise en place d'un réseau municipal d'information géographique gouvernementale partagée.

#### **8.6 Formation**

**CM-2008-08-5308**

Il est proposé par M. Paul Grenier et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à suivre la formation sur les modifications de la présentation de l'information financière qui entreront en vigueur en date du 1er janvier prochain, dispensée par la Corporation des officiers municipaux agréés (COMAQ), à défrayer les coûts d'inscription au montant de 355 \$, taxes de vente en sus, et à lui rembourser ses frais de déplacement selon la politique en vigueur.

Adopté

## **8.7 Changements législatifs – Projet de loi n° 82**

### **8.7.1 Imposition de droits municipaux aux exploitants de carrières et de sablières**

Il s'agit d'une mesure qui sera obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. La responsabilité peut relever de la MRC (compétence sans droit de retrait) ou par les municipalités locales concernées. La MRC doit signifier sa décision au plus tard le 15 octobre prochain. L'application du programme requiert l'adoption de mesures réglementaires de perception des droits et d'affectation de leur produit. Ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la séance de septembre prochain.

### **8.7.2 Autres dispositions**

Le directeur général présente un résumé des autres dispositions pouvant affecter la MRC.

## **8.8 Politique des aînés**

La MRC a été contactée par le Centre de santé et de services sociaux de la région de Thetford relativement au mandat de réaliser une politique régionale des aînés confié au Conseil des aînés et retraités de la MRC par le député de Frontenac, M. Laurent Lessard. Un sommaire explicatif est présenté par le directeur général.

**CM-2008-08-5309**

Il est proposé par Mme Jessika Gagné et résolu unanimement de mandater M. Luc Berthold pour assurer la représentation de la MRC au sein du Comité de travail sur la politique régionale des aînés.

Adopté

## **8.9 Politique familiale**

Le directeur général présente sommairement ce nouveau programme de soutien offert par le ministère de la Famille et des Aînés. Ce sujet fera l'objet d'un suivi lors d'une séance ultérieure.

## **8.10 Ressources humaines**

Le directeur général rappelle que l'échéance de la convention collective actuellement en vigueur est fixée au 3 janvier 2009. Le Comité administratif agira à titre de comité de suivi dans ce dossier.

## **8.11 Ateliers franco-québécois de la coopération décentralisée**

**CM-2008-08-5310**

Il est proposé par M. Bruno Vézina et résolu unanimement d'autoriser la préfet de la MRC à participer à cette activité qui aura lieu à Québec, du 8 au 10 octobre prochain, et à lui rembourser ses frais de déplacement selon la politique en vigueur.

Adopté

### **8.12 Recrutement médical**

**CM-2008-08-5311**

Il est proposé par M. Paul Grenier et résolu unanimement d'entériner le prolongement de l'entente avec le Centre de santé et de services sociaux pour les exercices 2007-2008 et 2008-2009 et d'autoriser la dépense pour la contribution de la MRC, au montant de 7 200 \$, pour chacun de ces deux (2) exercices financiers.

Adopté

### **8.13 Entretien ménager**

**CM-2008-08-5312**

Considérant que la MRC a reçu un avis de la cessation des activités de l'entreprise chargée de l'entretien ménager de ses bureaux;

Il est proposé par M. Gérald McKenzie et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à procéder à un appel d'offres pour assurer le service d'entretien ménager des bureaux de la MRC.

Adopté

## **9 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Nous notons l'arrivée de M. Jacques Thibodeau, aménagiste principal, et de Mme Cynthia Boucher, aménagiste.

### **9.1 Certificats de conformité**

#### **9.1.1 Saint-Joseph-de-Coleraine - règlement n° 523-2008**

**CM-2008-08-5313**

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement de concordance numéro 523-2008 de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine, amendant le règlement de zonage n° 376 afin d'apporter des modifications aux dispositions relatives aux pavillons de bains et aux marges de recul pour les habitations unifamiliales situées sur des terrains adjacents à un lac ou à un cours d'eau.

Adopté

#### **9.1.2 Saint-Joseph-de-Coleraine - règlement n° 524-2008**

**CM-2008-08-5314**

Il est proposé par M. Réjean Fortier et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement de concordance numéro 524-2008 de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine, amendant le plan d'urbanisme n° 375 afin qu'il soit conforme aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire de la MRC suite à l'entrée en vigueur du règlement 101 de la MRC. - Identification du tracé alternatif du projet de voie cyclable du Grand-Lac Saint-François.

Adopté

9.1.3 Municipalité de Saint-Jacques-le-Majeur – Règlement n° 216

**CM-2008-08-5315**

Il est proposé par M. Paul Grenier et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 216 de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Majeur amendant le règlement de zonage n° 98 afin d'insérer des dispositions relatives à l'implantation d'éoliennes.

Adopté

9.1.4 Sainte-Praxède - règlement n° 186

**CM-2008-08-5316**

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement de concordance numéro 186 de la Municipalité de Sainte-Praxède amendant le plan d'urbanisme n° 105 à la suite de l'entrée en vigueur du règlement 101 de la MRC – Identification du tracé alternatif du projet de voie cyclable du Grand-Lac Saint-François.

Adopté

9.1.5 Paroisse de Disraeli - règlement n° 349

**CM-2008-08-5317**

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement de concordance numéro 349 de la Paroisse de Disraeli, amendant le plan d'urbanisme n° 216 à la suite de l'entrée en vigueur du règlement 101 de la MRC – Identification du tracé alternatif du projet de voie cyclable du Grand-Lac Saint-François et insertion de la nouvelle affectation agroforestière de service.

Adopté

9.1.6 Paroisse de Disraeli - règlement n° 350

**CM-2008-08-5318**

Il est proposé par M. Luc Berthold et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement de concordance numéro 350 de la Paroisse de Disraeli, amendant le règlement de zonage n° 219 à la suite de l'entrée en vigueur du règlement 101 de la MRC – Identification du tracé alternatif du projet de voie cyclable du Grand-Lac Saint-François et insertion de la nouvelle affectation agroforestière de service.

Adopté

9.1.7 Ville de Disraeli - règlement n° 510

**CM-2008-08-5319**

Il est proposé par M. Gérald Grenier et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 510 de la Ville de Disraeli, amendant le règlement de zonage n° 456 afin d'insérer la nouvelle zone résidentielle unifamiliale et bifamiliale RAa ainsi que les usages qui y sont autorisés et les normes d'implantation qui y doivent être observées.

Adopté

9.1.8 Ville de Disraeli - règlement n° 511

**CM-2008-08-5320**

Il est proposé par M. Philippe Chabot et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 511 de la Ville de Disraeli, amendant le règlement de zonage n° 456 afin d'agrandir le secteur de zone Ca 1 à même une partie du secteur de zone Ra 5.

Adopté

9.1.9 Ville de Disraeli - règlement n° 512

**CM-2008-08-5321**

Il est proposé par M. Ghislain Hamel et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement de concordance numéro 512 de la Ville de Disraeli, amendant le plan d'urbanisme n° 453, afin qu'il soit conforme aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire de la MRC suite à l'entrée en vigueur du règlement 101 de la MRC. - Identification du tracé alternatif du projet de voie cyclable du Grand-Lac Saint-François.

Adopté

9.1.10 Ville de Thetford Mines - règlement n° 270 (2008-7-PU)

**CM-2008-08-5322**

Il est proposé par M. André Gosselin et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 270 de la Ville de Thetford Mines, amendant le plan d'urbanisme n° 147 pour modifier le plan d'affectation des sols en agrandissant les aires d'affectation RA (rue Pie-XI) et CB (Rue Saint-Alphonse Nord).

Adopté

9.1.11 Ville de Thetford Mines - règlement n° 271 (2008-22-Z)

**CM-2008-08-5323**

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 271 de la Ville de Thetford Mines, amendant le règlement de zonage n° 148 pour principalement modifier des grilles des spécifications, d'autoriser le « développement à la pièce » et d'agrandir des zones.

Adopté

9.1.12 Ville de Thetford Mines - règlement n° 272 (2008-23-Z)

**CM-2008-08-5324**

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 272 de la Ville de Thetford Mines, amendant le règlement de zonage n° 148 pour modifier la grille des spécifications dans les zones 2925-R et 3207-R.

Adopté

**9.2 Règlement n° 105, document indiquant la nature des modifications**

Considérant l'entrée en vigueur du règlement numéro 105 en date du 9 juillet dernier;

Considérant les dispositions du deuxième paragraphe de l'article 53.10 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement d'adopter le document indiquant la nature des modifications que devra adopter la municipalité d'Adstock à son plan d'urbanisme et à son règlement de zonage à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 105 de la MRC et modifiant le schéma d'aménagement révisé par un renvoi à celui adopté lors de la séance du Conseil des maires du 9 avril 2008, en vertu de la résolution numéro CM-2008-04-5225.

Adopté

### **9.3 Règlement n° 86 relatif au contrôle de l'abattage d'arbres en forêt privée**

La ville de Thetford Mines ainsi que les municipalités de Kinnear's Mills et de Saint-Jean-de-Brébeuf ont chacune adopté une résolution demandant à la MRC d'amender le règlement 86 relatif au contrôle de l'abattage d'arbres en forêt privée afin d'y inclure un mécanisme d'émission de permis sans prévoir le dépôt d'une prescription sylvicole pour la réalisation d'un projet de grandes éoliennes.

Le service de l'aménagement du territoire de la MRC, en collaboration avec les ingénieurs forestiers de l'Agence Chaudière, profitera de cette occasion pour effectuer une mise à jour du règlement 86. Après plus de 5 ans d'application, il est opportun de vérifier la pertinence de son contenu et d'apporter certaines modifications qui rendront ce règlement plus performant.

### **9.4 Révision du schéma d'aménagement**

#### **9.4.1 DOR – Tournée des municipalités**

Madame Cynthia Boucher, aménagiste, dresse un compte rendu des rencontres tenues avec les représentants des conseils municipaux locaux relativement au Document sur les objets de la révision.

#### **9.4.2 DOR – Avis reçus**

Madame Cynthia Boucher, aménagiste, présente les avis transmis à la MRC par les municipalités relativement au Document sur les objets de la révision.

#### **9.4.3 Premier projet de Schéma d'aménagement révisé (PSAR) – Plan de travail**

Monsieur Jacques Thibodeau, aménagiste principal, présente un plan de travail devant mener à l'adoption du premier projet de schéma d'aménagement révisé. Une discussion s'en suit.

### **9.5 Schéma d'aménagement – Dossiers à l'étude**

#### 9.5.1 Plaine inondable du lac Aylmer

La MRC a été sollicitée par la Paroisse de Disraeli afin de répondre à une problématique soulevée relativement aux difficultés d'identification des plaines inondables selon les cartes et problèmes de détermination précise sur le terrain. Au début du mois de septembre, les responsables des municipalités possédant des rives au lac Aylmer dans la MRC de L'Amiante (Beaulac-Garthby, Ville de Disraeli et Paroisse de Disraeli) auront une rencontre avec l'aménagiste de la MRC pour étudier la possibilité d'intégrer les cotes de crues de 20 et 100 ans fournies par le Centre d'expertise hydrique du Québec (rapport technique du programme de détermination des cotes de crues de récurrence de 20 ans et de 100 ans (PDCC)).

#### 9.5.2 Équipements ou services communautaires en affectation minière

Ce sujet a été retiré à la demande de la municipalité concernée.

### 9.6 Comité consultatif agricole

**CM-2008-08-5326**

Considérant que, dans une correspondance datée du 6 juin 2008 et reçue le 12 juin 2008, le Syndicat de l'UPA Région de Thetford avisait la MRC à l'effet que M. Guy Couture leur avait fait part de son désir de quitter le Comité consultatif agricole;

Considérant que, dans cette même correspondance, le Syndicat de l'UPA Région de Thetford proposait la candidature de M. Michel Nadeau pour occuper le poste rendu vacant par le départ de M. Couture;

Il est proposé par M. Marquis Bédard et résolu unanimement de désigner M. Michel Nadeau, producteur acéricole, pour siéger à titre de représentant désigné de l'UPA au sein du Comité consultatif agricole de la MRC.

Adopté

Madame Faucher informe le Conseil du décès d'un des membres du Comité consultatif agricole, soit M. Benoît Nadeau, qui siégeait au sein de ce comité depuis sa constitution.

### 9.7 Délégation de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton

**CM-2008-08-5327**

Considérant qu'en vertu de sa résolution numéro 2008-08-156, la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton avise la MRC à l'effet qu'elle se prévaut des dispositions des articles 165.4.11 et 165.4.12 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour lui déléguer la compétence de tenir la consultation publique d'un projet d'élevage porcin sur le lot 8C-P, rang XIV, cadastre de Leeds;

Il est proposé par M. Jean Binette et résolu unanimement de désigner la préfet de la MRC, Mme Hélène Faucher, la mairesse de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, Mme Nicole Bourque, et le maire de la municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus pour former la commission chargée de tenir la consultation publique.

Il est également résolu de déléguer au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC le pouvoir de fixer l'heure et le lieu de l'assemblée publique, qui sera tenue sur le territoire de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton.

Adopté

**CM-2008-08-5328**

Considérant qu'en vertu de sa résolution numéro 2008-08-156, la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton avise la MRC à l'effet qu'elle se prévaut des dispositions des articles 165.4.11 et 165.4.12 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour lui déléguer la compétence de tenir la consultation publique d'un projet d'élevage porcin sur le lot 8C-P, rang XIV, cadastre de Leeds;

Considérant que la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton demande à la MRC de retenir les services de son procureur à titre d'aviseur légal dans ce dossier;

Il est proposé par M. Réjean Fortier et résolu unanimement d'autoriser le directeur général de la MRC à engager les dépenses requises pour la tenue de l'assemblée publique de consultation, notamment en ce qui concerne les frais de publication des avis, de frais de déplacement du personnel, de logistique pour la tenue de l'assemblée et de consultation juridique auprès du cabinet d'avocats Lavery de Billy.

Adopté

#### **9.8 Demande de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce**

##### Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce

Dossier de la Commission de protection du territoire agricole	358612
Demandeur	Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce
Lots et superficies	
Volet 1, Résidentiel	383-P, 43 228 mètres carrés
Volet 2, Agrandissement du parc industriel	164-P, 74 420 mètres carrés
Volet 3 Exclusion suite à l'autorisation déjà obtenue de Multina inc	376-1-P, 376-2-P, 377-2-P, 15 253,8 mètres carrés
Cadastre	Saint-Éphrem-de-Tring
Superficie totale visée	environ 13,29 hectares

**CM-2008-08-5329**

Attendu que, conformément aux dispositions de l'article 58,4 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la MRC de L'Amiante doit transmettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une recommandation concernant une demande visée par le deuxième alinéa de l'article 58 de cette même loi.

Attendu que cette demande vise l'exclusion de la zone agricole désignée d'une superficie d'environ 13,29 hectares pour permettre à la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce d'agrandir son périmètre d'urbanisation afin de poursuivre le développement résidentiel et industriel;

Attendu que le comité consultatif agricole a recommandé à la MRC d'accepter l'exclusion des superficies visées par les volets 2 et 3 de la demande;

Attendu que malgré l'avis défavorable du CCA concernant l'exclusion de la superficie visée par le volet 1, la MRC considère que la municipalité ne possède plus d'espaces appropriés ou disponibles pour la construction de nouvelles résidences à l'intérieur des limites de son périmètre d'urbanisation;

Attendu que la MRC doit motiver sa recommandation sur les critères formulés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

Attendu que l'analyse de la demande, fondée sur les critères dudit article 62, peut être résumée ainsi :

**1. *Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants***

D'après le classement des sols selon l'inventaire des terres du Canada, les terrains visés sont classés 5 (pauvres) et ils présentent de sévères contraintes pour la pratique de l'agriculture.

**2. *Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture***

La possibilité d'utiliser ces sols à des fins agricoles est pratiquement nulle.

**3. *Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants***

Les conséquences sont jugées faibles puisque la demande ne se situe pas dans un milieu agricole homogène et que la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce entend s'assurer que les implantations résidentielles se feront de façon à limiter les impacts sur l'agriculture.

**4. *Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale***

La MRC considère que l'autorisation demandée n'aura aucun effet touchant cet élément.

**5. *La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement telle que définie par Statistique Canada ou sur un lot compris dans le territoire de la Commission de développement de la métropole***

La municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce a démontré qu'il n'y a pas d'autres emplacements appropriés ou disponibles pour la

construction résidentielle et pour l'agrandissement de son parc industriel dans le périmètre d'urbanisation.

**6. L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole**

La MRC considère que l'exclusion demandée n'aura aucun effet touchant cet élément. De plus, la demande se localise à proximité de résidences et d'industries existantes.

**7. L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région**

La MRC considère que l'exclusion demandée n'aura aucun effet touchant cet élément puisque les nouvelles résidences et industries seront desservies par le réseau d'égout municipal.

**8. La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture**

La MRC considère que l'exclusion demandée n'aura aucun effet touchant cet élément.

**9. L'effet sur le développement économique de la région sur une preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique**

L'exclusion demandé aura un effet positif sur la revitalisation de la municipalité.

**10. Les conditions socioéconomiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie**

L'exclusion aura un effet économique bénéfique pour la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce en lui permettant d'attirer de nouveaux résidents.

**Attendu** que la recommandation doit également tenir compte des objectifs du schéma d'aménagement et du document complémentaire;

**Attendu** que la MRC considère que l'agrandissement du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce respecte les objectifs du schéma d'aménagement révisé et sera conforme aux diverses dispositions dudit schéma;

**Attendu** qu'advenant l'exclusion de la zone agricole, la MRC entend adopter un projet de modification du schéma d'aménagement révisé afin d'inclure la partie visée par la demande d'exclusion dans le périmètre d'urbanisation;

Il est proposé par M. Steven Laprise et résolu unanimement de décréter :

⇒ que la MRC de L'Amiante recommande à la CPTAQ d'accorder la demande d'exclusion de la zone agricole de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce telle qu'identifiée au dossier 358612;

- ⇒ que la MRC donne un avis que la demande d'exclusion respecte les objectifs du schéma d'aménagement révisé et que la MRC, advenant une décision favorable de la Commission, procédera à une modification du schéma d'aménagement révisé afin de modifier les limites du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce.

Adopté

## **10 RÉFLEXION STRATÉGIQUE DE LA MRC**

### **10.1 Plan de développement économique régional 2008-2018**

La planification de la reprise du Colloque régional initialement prévu pour avoir lieu le samedi 7 juin dernier sera traitée en sous-comité, par les maires désignés pour siéger au sein du Comité de diversification économique, pour recommandation lors de la prochaine séance du Conseil des maires.

### **10.2 Comité des immobilisations**

Les travaux du comité suivent leur cours. Des orientations préliminaires devraient être élaborées au cours des prochaines semaines pour présentation au Conseil possiblement en octobre prochain.

## **11 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **11.1 Schéma de couverture de risques – Sécurité incendie**

Le directeur général fait une brève présentation de la séance d'information sur la relance du dossier du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie tenue le lundi 11 août dernier. Un projet d'échéancier de travail est déposé.

## **12 ENVIRONNEMENT**

### **12.1 Programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert (PAPA)**

Le directeur général présente sommairement ce nouveau programme offert par le ministère des Affaires municipale et des régions. La date limite pour l'inscription de la MRC, par courrier électronique, est fixée au vendredi 19 septembre 2008.

**CM-2008-08-5330**

Il est proposé par Mme Nicole Bourque et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à inscrire la MRC auprès de la direction générale du ministère des Affaires municipales et des Régions au Programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert, en déposant le formulaire prescrit à cette fin, et à signer tous les documents requis.

Adopté

## **12.2 Règlement pour protéger les eaux contre les rejets des embarcations de plaisance**

Le directeur général présente sommairement les modalités de ce nouveau règlement qui est entré en vigueur en date du 3 juillet dernier. Une rencontre d'information pour les municipalités concernées sera organisée par le service de l'aménagement du territoire de la MRC.

## **12.3 Événements à venir**

Le directeur général présente une série d'activités à venir relativement à des sujets environnementaux.

## **12.4 Projet d'aménagement durable de rivière**

Le directeur général présente sommairement les derniers événements survenus dans ce dossier.

# **13 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

## **13.1 Internet haute vitesse**

Le directeur général informe les membres du Comité du projet de déploiement en cours par l'entreprise Barrett Xplore. Une copie d'une pétition pour le secteur Vimy Ridge, à Saint-Joseph-de-Coleraine, a été déposée à la MRC.

## **13.2 Financement du Centre local de développement (CLD) de la MRC**

**CM-2008-08-5331**

Il est proposé par M. Paul Grenier et résolu unanimement d'autoriser la préfet à signer le protocole d'entente proposé par le ministère du Développement économique, de l'Exportation et de l'Innovation relativement au financement du CLD pour les exercices financiers 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012.

Adopté

## **13.3 Comité de diversification – Secteur sud**

**CM-2008-08-5332**

Considérant la recommandation adoptée lors de la réunion du Comité de diversification du Secteur Sud tenue à l'hôtel de ville de la Paroisse de Disraeli le mardi 12 août dernier relativement à l'embauche d'une ressource humaine;

Il est proposé par M. André Gosselin et résolu unanimement de déléguer à la Société de développement économique de la région de Thetford (SDERT) la compétence afin de recruter une ressource pour exécuter le plan de travail adopté par le Comité pour une période de douze mois, pour un montant maximum de 60 000 \$, incluant la rémunération, les charges sociales, les avantages sociaux et les frais de fonctionnement.

Adopté

#### **13.4 Projet d'entente spécifique sur l'immigration**

Le directeur général présente sommairement les derniers développements survenus dans ce dossier.

#### **13.5 Projet de caractérisation des communautés locales**

Le directeur général présente sommairement ce nouveau projet mené par le Centre de santé et de services sociaux de la région de Thetford.

#### **13.6 La Minute touristique**

Madame Josette Vaillancourt dépose le document « Rapport annuel 2007-2008 » du Musée minéralogique et minier de Thetford Mines.

### **14 DEMANDE D'APPUI**

#### **14.1 MRC du Haut-Richelieu**

Cette demande est portée à l'attention des conseils locaux pour recommandation.

#### **14.2 MRC de la Haute-Côte-Nord**

Cette demande est portée à l'attention des conseils locaux pour recommandation.

#### **14.3 MRC de Montcalm**

Cette demande est portée à l'attention des conseils locaux pour recommandation.

#### **14.4 Municipalité de Saint-Martin**

**CM-2008-08-5333**

Considérant que la municipalité de Saint-Martin sollicite l'appui de la MRC de L'Amiante en vue de la réalisation de son projet de construction d'une passerelle multifonctionnelle au-dessus de la rivière Chaudière pour les véhicules hors route;

Considérant que cette infrastructure est requise pour la mise en place du sentier Trans-Québec (n° 25) afin de relier l'état du Maine avec les régions de la Chaudière-Appalaches, de L'Amiante et du Granit;

Considérant qu'il s'agit d'un projet structurant dont les retombées touristiques prévues pour notre région seront très significatives qui contribueront grandement à l'atteinte des objectifs de développement économique de notre territoire;

Considérant que la municipalité a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du programme de développement économique Canada, volet équipements économiques et touristiques moteurs;

Il est proposé par M. Réjean Fortier et résolu unanimement de statuer que la MRC de L'Amiante appuie fortement le projet de construction

d'une passerelle multifonctionnelle au-dessus de la rivière Chaudière pour les véhicules hors route déposé par la municipalité de Saint-Martin.

Adopté

**14.5 Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes**

Cette demande est portée à l'attention des conseils locaux pour recommandation.

**14.6 Société canadienne pour la formation et le perfectionnement**

Cette demande est portée à l'attention des conseils locaux pour recommandation.

**14.7 MRC de Coaticook**

Cette demande est portée à l'attention des conseils locaux pour recommandation.

**15 PACTE RURAL 2002-2007**

**15.1 Rapport annuel**

Ce sujet sera traité lors de la séance du Conseil du mois de septembre.

**15.2 Rappel important**

Le directeur général rappelle que tous les promoteurs des projets doivent déposer toutes les pièces justificatives dans les meilleurs délais. La date limite pour dépenser les enveloppes engagées est fixée au 20 octobre 2008.

**16 VARIA**

**16.1 Comité culturel de Disraeli**

Les maires sont invités à assister à la première de la saison, le samedi 6 septembre prochain.

**16.2 Ville de Thetford Mines**

La Ville a remporté le 1er prix Action municipale et famille 2008, dans la catégorie des villes de plus de 25 000 habitants, lors du 20e Colloque du Carrefour Action municipale et Famille.

**17 PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES**

La prochaine réunion des membres du Conseil des maires aura lieu le mercredi 10 septembre 2008.

**18 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CM-2008-08-5334**

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Mme Josette Vaillancourt et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 22 h 45.

Adopté

---

**HÉLÈNE FAUCHER  
PRÉFET**

---

**ALAIN GRAVEL  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**